

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Classé conformément au Règlement sur les produits dangereux de Santé Canada (DORS / 2015-17)

### 1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: TITAN CYTRAC MB SYNTH 75W-90

Autres moyens d'identification: Pour plus d'informations, consulter la section 9 de la FDS.

#### 1.2 Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Usage recommandé: Produit lubrifiant

Restrictions d'emploi: Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur

FUCHS LUBRICANTS GERMANY GmbH  
Friesenheimer Str. 19  
68169 Mannheim  
+49 621 3701-0 (ZENTRALE)  
+49 621 3701-570

Téléphone:

Télécopie:

US Distributor  
Fuchs Lubricants Co.  
17050 Lathrop Avenue  
Harvey, IL 60426  
(708) 333-8900  
(800) 255-3924 24 hrs  
Emergency

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +49 621 3701-0 (Du lundi au Vendredi 8H -16H, GMT + 1)

### 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé et étiqueté comme dangereux conformément à la législation en vigueur.

##### Dangers pour la Santé

Toxicité pour la reproduction Catégorie 2

##### Dangers pour l'environnement

Risques chroniques pour l'environnement aquatique Catégorie 2

#### 2.2 Éléments d'étiquetage



Mentions  
d'Avertissement:

Attention

---

**Nom du produit:** TITAN CYTRAC MB SYNTH 75W-90

**Déclaration(s) de risque:** H361f: Susceptible de nuire à la fertilité.  
 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de Prudence**

**Prévention:** P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
 P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
 P273: Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

**Intervention:** P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
 P391: Recueillir le produit répandu.

**Stockage:** P405: Garder sous clef.

**Evacuation:** P501: Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

**2.3 Autres dangers:** Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minérales et leurs composants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu.

**Toxicité inconnue:** A base des informations à notre disposition, le produit ne contient pas de composants de toxicité inconnue

---

### 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélanges

**Informations générales:** Produit à base d'huiles synthétiques et d'additifs.

Désignation chimique	Identificateur	Concentration (%w/w)	Notes
alkyldithiophosphate	255881-94-8	0.10 - 1.00	
alkylamine	68955-53-3	0.10 - 1.00	
amine aromatique, alkylée	68411-46-1	0.10 - 1.00	
amine éthoxylée	25307-17-9	0.00 - 0.10	

L'identité et/ou le pourcentage dans la composition d'une entité chimique spécifique ne sont pas divulgués pour cause de secret industriel.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

---

**Nom du produit:** TITAN CYTRAC MB SYNTH 75W-90**Classification**

Désignation chimique	Identificateur	Classification
alkyldithiophosphate	255881-94-8	Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410, Repr. 2;H361; facteurs M (aquatic acute): 1; facteurs M (aquatic chronic): 10
alkylamine	68955-53-3	Skin Corr. 1B;H314, Skin Sens. 1A;H317, Eye Dam. 1;H318, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410, Acute Tox. 4;H302, Acute Tox. 3;H311, Acute Tox. 2;H330
amine aromatique, alkylée	68411-46-1	Repr. 2;H361f, Aquatic Chronic 3;H412
amine éthoxylée	25307-17-9	Acute Tox. 4;H302, Skin Corr. 1B;H314, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410, Eye Dam. 1;H318; facteurs M (aquatic acute): 10; facteurs M (aquatic chronic): 1

---

**4 PREMIERS SECOURS**

**Généralités:** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

**4.1 Description des mesures de premiers secours**

**Inhalation:** Arrivée d'air frais, en cas malaise, veuillez consulter un médecin.

**Contact oculaire:** Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières.

**Contact avec la Peau:** Laver au savon et à l'eau.

**Ingestion:** Rincer soigneusement la bouche.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:** Peut provoquer une irritation cutanée et respiratoire.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Consulter un médecin en cas de symptômes.

---

**RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés:** CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée contenant du tensioactif.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jet d'eau à grand débit.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

**5.3 Conseils aux pompiers**

---

**Nom du produit:** TITAN CYTRAC MB SYNTH 75W-90

---

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:**

Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives. Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

---

**RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

---

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

En cas de déversements accidentels, faire attention aux surfaces et aux sols glissants.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Empêcher le liquide de se répandre sur la surface de la terre (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution). Éviter le rejet dans l'environnement. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau phréatiques.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir le liquide à l'aide de matériaux absorbants (sable, terre d'infusoires, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Eliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementations locales. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

**6.4 Référence à d'autres rubriques:**

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

---

**RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:**

---

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Eviter le dégagement d'aérosols. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer. Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Assurer une ventilation efficace.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:**

Ne pas chauffer à une température supérieure au point d'éclair.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

Non applicable

---

**8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

---

**Nom du produit:** TITAN CYTRAC MB SYNTH 75W-90

### 8.1.Limites d'Exposition

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
huile de base paraffinique - Brouillard	TWA	5 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée
huile de base paraffinique - Brouillard	STEL	10 mg/m3	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée
huile de base paraffinique - Brouillard	TWA	5 mg/m3	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée
huile de base paraffinique - Brouillard	STEL	10 mg/m3	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée
huile de base paraffinique - Brouillard	TWA	1 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
huile de base paraffinique - Brouillard	STEL	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
huile de base paraffinique - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m3	Canada. Nouveau-Brunswick, LEMT : Valeurs limites d'exposition (TLV) basées sur la publication des TLV et des BEI de l'ACGIH 2016 (règlement 91-191 du Nouveau-Brunswick), et ses modifications (05 2022)
huile de base paraffinique - Brouillard	TWA	5 mg/m3	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
huile de base paraffinique - Brouillard	STEL	10 mg/m3	Canada. LEMT de l'Alberta, (Code de santé et de sécurité au travail, partie 1, tableau 2), dans sa version modifiée (07 2009)
huile de base paraffinique - Brouillard	TWA	1 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (05 2013)
huile de base paraffinique - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m3	Canada. LEMT du Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail), dans leur version modifiée (03 2014)
huile de base paraffinique - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m3	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée (06 2015)
huile de base paraffinique	15 MIN ACL	10 mg/m3	Canada. LEMT de la Saskatchewan

**Nom du produit:** TITAN CYTRAC MB SYNTH 75W-90

			(Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21), dans leur version modifiée (05 2009)
huile de base paraffinique - Poussières et brouillards inhalables.	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée (04 2022)
huile de base - Brouillard	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée
huile de base - Brouillard	STEL	10 mg/m <sup>3</sup>	Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail), dans leur version modifiée
huile de base - Brouillard	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée
huile de base - Brouillard	STEL	10 mg/m <sup>3</sup>	Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), dans sa version modifiée
huile de base - Brouillard	TWA	1 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.
huile de base - Brouillard	STEL	10 mg/m <sup>3</sup>	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation efficace. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Informations générales:

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant la manipulation des produits pétroliers ou que chimiques.

#### Protection des yeux/du visage:

éviter le contact avec la peau et les yeux. Il est recommandé de porter des lunettes de protection et un masque facial. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

---

**Nom du produit:** TITAN CYTRAC MB SYNTH 75W-90

---

**Protection de la peau****Protection des Mains:**

Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR).

Temps de perméation min.: &gt;= 480 min

Épaisseur du matériau recommandée: &gt;= 0.38 mm

éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Autres:**

Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans les poches du pantalon. Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire:**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter l'inhalation des vapeurs/ aérosols.

**Dangers thermiques:**

Aucune information disponible.

**Mesures d'hygiène:**

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

**Contrôles environnementaux:**

Aucune information disponible.

---

**9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

---

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

<b>État:</b>	liquide
<b>Forme:</b>	liquide
<b>Couleur:</b>	Jaune
<b>Odeur:</b>	Caractéristique
<b>Seuil olfactif:</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>pH:</b>	substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau) Non applicable
<b>Point de congélation:</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Point d'ébullition:</b>	Valeur sans importance pour la classification.
<b>Point d'éclair:</b>	223 °C
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Valeur sans importance pour la classification.
<b>Limite supérieure d'inflammabilité (%):</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Limite inférieure d'inflammabilité (%):</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Densité relative:</b>	0.84 g/ml (15.00 °C) (DIN 51757)

---

**Nom du produit:** TITAN CYTRAC MB SYNTH 75W-90

---

**Solubilités**

<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Solubilité (autre):</b>	Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partition (n-octanol/eau):</b>	Non applicable aux mélanges.
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Valeur sans importance pour la classification.
<b>Température de décomposition:</b>	Valeur sans importance pour la classification.
<b>Viscosité, cinématique:</b>	96.5 mm <sup>2</sup> /s (40.00 °C, DIN 51562-1)
<b>Propriétés explosives:</b>	Valeur sans importance pour la classification.
<b>Propriétés comburantes:</b>	Valeur sans importance pour la classification.
<b>9.2 Autres informations</b>	Aucune information disponible.

---

**RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité**

---

<b>10.1 Réactivité:</b>	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.2 Stabilité chimique:</b>	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses:</b>	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.4 Conditions à éviter:</b>	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.5 Matières incompatibles:</b>	Comburants forts. Acides forts. Bases fortes.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux:</b>	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

---

**11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

---

**Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Ingestion:</b>	Aucune information disponible.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Aucune information disponible.
<b>Contact oculaire:</b>	Aucune information disponible.

**Toxicité aiguë****Ingestion  
Produit:**

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

---

**Nom du produit:** TITAN CYTRAC MB SYNTH 75W-90

---

**Substance(s) spécifiée(s)**

alkylamine	DL 50 (Rat): 612 mg/kg (OECD 401)
amine aromatique, alkylée	DL 50 (Rat): > 5,000 mg/kg (OECD 401)
amine éthoxylée	DL 50 (Rat): 1,350 mg/kg

**Contact avec la peau**

**Produit:**

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s)**

alkyldithiophosphate	DL 50 (Rat): > 5,000 mg/kg
alkylamine	DL 50 (Rat): 251 mg/kg (OECD 402)

**Inhalation**

**Produit:**

Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s)**

alkylamine	CL 50 (Rat, 4 h): 1.19 mg/l (OECD 403)
------------	--

**Corrosion ou Irritation de la Peau:**

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Substance(s) spécifiée(s)**

alkyldithiophosphate	OECD 404 (Lapin): Pas irritant.
----------------------	---------------------------------

**Blessure ou Irritation Grave des Yeux:**

**Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Substance(s) spécifiée(s)**

alkyldithiophosphate	OECD 405 (Lapin): Pas irritant.
----------------------	---------------------------------

amine aromatique, alkylée	OECD 405 (Lapin): Pas irritant.
------------------------------	---------------------------------

**Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:**

**Produit:**

L'évaluation est basée sur des données des composants semblables de produit. Cette préparation ne devrait pas causer une réaction allergique de peau.

**Substance(s) spécifiée(s)**

alkyldithiophosphate	Non sensibilisant (cochon d'inde) ; OCDE 406.
----------------------	---

amine aromatique, alkylée	Non sensibilisant (cochon d'inde) ; OCDE 406.
------------------------------	---

---

**Nom du produit:** TITAN CYTRAC MB SYNTH 75W-90

---

**Mutagénicité des Cellules Germinales**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**CIRC : Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:**

Aucun composant cancérogène identifié

**NTP : ÉTATS-UNIS. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :**

Aucun composant cancérogène identifié

**ACGIH: US.ACGIH valores límite umbrales:**

Aucun composant cancérogène identifié

**Toxicité pour la reproduction**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Risque d'Aspiration**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

---

## 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

---

**Informations générales:** Non applicable

### 12.1 Toxicité

**Toxicité aiguë**

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Poisson**

**Substance(s) spécifiée(s)**

alkylamine LL 50 (Poisson, 96 h): 1.3 mg/l

amine aromatique, CL 50 (Poisson, 96 h): > 100 mg/l (OECD 203)  
alkylée

amine éthoxylée CL 50 (Poisson, 96 h): 0.1 mg/l (OECD 203)

---

**Nom du produit:** TITAN CYTRAC MB SYNTH 75W-90

---

**Invertébrés Aquatiques****Substance(s) spécifiée(s)**

alkylamine	LE50 (Daphnie, 48 h): 2.5 mg/l
amine aromatique, alkylée	CE50 (Daphnia magna): 51 mg/l (OECD 202)
amine éthoxylée	CE50 (Daphnie, 48 h): 0.043 mg/l (OECD 202)

**Toxicité chronique****Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

**Poisson****Substance(s) spécifiée(s)**

alkylamine	NOEC (Poisson, 96 jr): 0.078 mg/l
------------	-----------------------------------

**Toxicité pour les plantes aquatiques****Substance(s) spécifiée(s)**

alkylamine	ERC50 (Algue, 72 h): 0.44 mg/l
amine aromatique, alkylée	CE50 (72 h): > 100 mg/l (OECD 201)
amine éthoxylée	CE50 (Algue, 72 h): 0.0867 mg/l (OECD 201)

**12.2 Persistance et dégradabilité****Biodégradation****Produit:**

Non applicable aux mélanges.

**Substance(s) spécifiée(s)**

alkylamine	21.8 % (28 jr, OECD 301D) Pas facilement biodégradable.
------------	---

amine aromatique, alkylée	Ne se dégrade pas rapidement.
---------------------------	-------------------------------

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Produit:**

Non applicable aux mélanges.

**12.4 Mobilité dans le sol:****Produit:**

Non applicable aux mélanges.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:**

Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères PBT/vPvB.

**12.6 Autres effets néfastes:**

Aucune information disponible.

---

**Nom du produit:** TITAN CYTRAC MB SYNTH 75W-90

---

### **13 Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Informations générales:** Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

**Méthodes d'élimination:** Ne pas jeter les résidus à l'égout ; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Respecter les consignes d'interdiction de mélanges lors d'stockage de produits usés.

### **14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### **TDG**

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Nom de transport complet:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(alkyldithiophosphate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.5 Étiquette de risque subsidiaire:	—
14.6 Groupe d'emballage:	III
14.7 Étiquettes:	9

#### **IMDG - International Maritime Dangerous Goods Code (Code maritime international des matières dangereuses)**

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(alkyldithiophosphate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4 Étiquette de risque subsidiaire:	—
14.5 Groupe d'emballage:	III
14.6 Étiquettes:	9
14.7 Polluant marin:	Marine pollutant
14.8 N° d'urgence:	F-A; S-F

---

**Nom du produit:** TITAN CYTRAC MB SYNTH 75W-90
 

---

**IATA**

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Nom de transport complet:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.(alkyldithiophosphate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4 Étiquette de risque subsidiaire:	—
14.5 Groupe d'emballage:	III
14.6 Étiquettes:	9MI
14.7 Polluant marin:	Dangerous for the environment

Des quantités non supérieures à 5 kg ou 5 litres ne sont pas réglementées (ADR/RID Disposition spéciale 375, IMDG 2.10.2.7, IATA S.P. A197).

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:** Non applicable.

---

**15 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**


---

**Statut aux inventaires**

TSCA	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
DSL	Q (quantité limitée)

---

**16 AUTRES INFORMATIONS**


---

**Informations de révision:** Les modifications sont repérées sur le côté par un double trait.

**Texte des mentions H dans les sections 2 et 3**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Date de Révision:** 01.03.2024

---

**Nom du produit:** TITAN CYTRAC MB SYNTH 75W-90

---

**Avis de non-responsabilité:**

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour la matière ainsi produite.

Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature.